

Concours *Invisible: The (Sort of) True Story of Me and My Hidden Disease*

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le concours *Invisible : The (Sort of) True Story of Me and My Hidden Disease* (le « Concours Invisible » ou « la Promotion ») est commandité par Crohn et Colite Canada (le « Commanditaire »). Les personnes souhaitant y participer doivent partager leur histoire (jusqu'à 500 mots) au sujet de leur vie avec une maladie inflammatoire de l'intestin (MII), ou livrer leur témoignage concernant les soins qu'ils prodiguent à un enfant atteint d'une MII avant le 30 novembre 2025 à 23 h 59 (HP).

1. PÉRIODE PROMOTIONNELLE

La période du Concours *Invisible* commence à minuit une minute (HP) le 1^{er} novembre 2025 et se termine le 30 novembre 2025 à 23 h 59 (HP) (la « Période promotionnelle »).

2. ADMISSIBILITÉ

- a. Les participants doivent résider légalement au Canada. Les personnes suivantes ne peuvent pas participer à la Promotion : les membres du personnel et du conseil d'administration de Crohn et Colite Canada.
- b. Les participants mineurs dans leur province ou territoire de résidence à la date de participation, le cas échéant, peuvent participer à la Promotion et remporter un prix pourvu que leur parent ou leur tuteur légal accepte un tel prix ainsi que les présentes conditions générales pour et en leur nom.

3. COMMENT PARTICIPER

Aucun achat n'est nécessaire pour participer à la Promotion. Partagez votre histoire (jusqu'à 500 mots) sur la page Web du Concours *Invisible* pendant la Période promotionnelle pour être admissible à un tirage et courir la chance de remporter l'une des trois trousse exclusives, contenant chacune un exemplaire dédié du livre *Invisible : The (Sort of) True Story of Me and My Hidden Disease*, une reproduction artistique exclusive de l'auteur David Soren et une épingle de l'ourson Gutsy.

4. LE PRIX

- a. Le prix de la Promotion (le « Prix ») consiste en l'une des trois trousse contenant chacune un exemplaire dédié du livre *Invisible : The (Sort of) True Story of Me and*

My Hidden Disease, une reproduction artistique exclusive de l'auteur David Soren et une épingle de l'ourson Gutsy.

- b. Le Prix doit être accepté tel que décerné. Le Commanditaire n'accepte aucune responsabilité quant aux frais associés au Prix qui ne sont pas expressément inclus dans celui-ci.
- c. Le Prix n'est pas échangeable, non transférable et non échangeable contre de l'argent comptant ou contre tout autre prix. Le gagnant doit répondre à une question d'ordre mathématique avant que le Prix lui soit décerné.

5. TIRAGE

Un tirage au sort aura lieu au bureau de Crohn et Colite Canada, situé au 2110-439 avenue University, Toronto, Ontario, M5G 1Y8, au début du mois de décembre 2025.

6. RÉCLAMATION DU PRIX

Pour être déclaré gagnant et réclamer le Prix, le gagnant, en vertu du règlement de la Promotion, sera contacté par courriel et le Commanditaire lui indiquera comment faire peu après le tirage. Le gagnant doit confirmer son acceptation du Prix dans les trois (3) jours civils suivant ce contact.

Si le gagnant ne confirme pas son acceptation dans les trois (3) jours civils, il sera automatiquement disqualifié et tous ses droits au Prix seront déçus.

À son entière discrétion, le Commanditaire pourra choisir aléatoirement par tirage un autre gagnant parmi les participants.

Le gagnant devra remplir un formulaire de décharge relatif au Prix et répondre à une question d'ordre mathématique pour se qualifier et recevoir le Prix. Une fois un gagnant déclaré, le Commanditaire enverra un courriel expliquant comment réclamer le Prix.

Aucune correspondance ne sera échangée, sauf avec le gagnant choisi dont le bulletin admissible a été tiré.

7. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- a. La participation à la Promotion, signifie que les participants ont lu et acceptent d'être légalement soumis à ce Règlement.
- b. En participant à la Promotion, tout gagnant subséquent du Prix autorise l'utilisation gratuite de son nom à des fins de publicité et d'information pendant cette Promotion et les promotions futures par ses commanditaires.

- c. Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité quant à tout dommage, perte, dette, blessure ou déception subis ou soufferts par vous découlant de votre participation à la Promotion et de votre acceptation du Prix.
- d. Le Commanditaire se réserve le droit, à tout moment, de modifier ou de cesser, temporairement ou de manière permanente, cette Promotion avec ou sans préavis pour des raisons échappant à son contrôle raisonnable (y compris, sans s'y limiter, en cas de fraude anticipée, soupçonnée ou avérée).
- e. La décision du Commanditaire en toutes matières relatives à la Promotion est définitive et contraignante, et aucune correspondance ne sera envoyée.
- f. Le Commanditaire décline toute responsabilité en cas de bulletins perdus, retardés, incomplets ou mal dirigés, en cas d'erreur, d'omission, d'interruption, de défaut ou de retard dans les systèmes informatiques utilisés pour participer à la Promotion, ainsi que pour toute autre communication avec les participants à la Promotion. Le Commanditaire n'est en outre pas responsable des informations incorrectes ou inexactes soumises sur le site Web X. Le commanditaire n'assument aucune responsabilité quant à toute perte ou tout dommage, si la Promotion est modifiée ou prend fin pour quelque raison que ce soit.
- g. Le gagnant devra remplir un formulaire de décharge relatif au Prix et répondre à une question d'ordre mathématique pour se qualifier et recevoir le Prix.

8. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

En participant à la Promotion, les participants consentent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de leurs informations personnelles par le Commanditaire, selon ce qu'il juge nécessaire, pour faciliter l'administration de la Promotion, contacter les participants sélectionnés, attribuer et livrer le Prix au gagnant, ainsi que pour promouvoir la Promotion et les activités connexes pour s'y inscrire.

En participant à la Promotion, les participants acceptent d'être soumis à son Règlement. Chaque participant accepte également que, s'il ou elle est déclaré(e) gagnant(e), le Commanditaire utilise son nom, sa ville de résidence et/ou sa photographie, sans compensation, pour toute publicité future liée à la Promotion et pour les activités connexes pour s'y inscrire.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les éléments de propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les marques de commerce, les noms commerciaux, les logos, les designs, les supports promotionnels, les pages Web, les codes source, les dessins, les illustrations, les slogans et les représentations, sont la propriété du Commanditaire et de ses affiliés respectifs, le cas échéant. Tous les droits sont réservés. La copie ou l'utilisation non autorisée de tout

matériel protégé par des droits d'auteur ou de toute propriété intellectuelle sans le consentement écrit exprès de son propriétaire est strictement interdite.

10. DÉCHARGE

En participant à la Promotion, chaque participant décharge et exonère le Commanditaire ainsi que ses entités affiliées de toute responsabilité pour les blessures, pertes ou dommages de toute nature, y compris, mais sans s'y limiter, les blessures corporelles, le décès ou les dommages matériels résultant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de l'abus de tout prix, de la participation à cette Promotion, ou de la participation à toute activité liée au Prix. Il accepte également d'indemniser entièrement les personnes libérées de toute responsabilité, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de toute réclamation de tiers, et cela sans limitation.